

Date de dépôt : 7 janvier 2008

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour une protection du Musée de l'horlogerie et du parc adjacent

Rapport de M^{me} Sylvia Leuenberger

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie les 29 octobre, 19 novembre et 26 novembre 2007, sous la présidence de M^{me} E. Flamand, pour traiter de la pétition 1638. Les excellents procès-verbaux ont été rédigés par M. Christophe Vuilleumier.

Audition des pétitionnaires : M. Alain Marti, M^{me} Nicole Rechenbach et M^{me} Joëlle Vuillemin

M. Marti nous explique que les habitants du quartier se sont émus des travaux menés par la Ville de Genève, notamment en raison de l'abattage d'arbres centenaires. Il ajoute que plusieurs correspondances ont été échangées avec M. Mugny, dont les arguments et les explications n'ont guère été compris. Il rappelle en l'occurrence que le projet vise à créer un sous-sol fortifié dans le but d'y stocker des pièces du Musée de l'horlogerie. Il remarque cependant que le Muséum d'histoire naturelle possède des locaux à proximité qui pourraient faire l'affaire. Il signale en outre qu'il serait pertinent que les musées de Genève soient un jour reliés directement à l'hôtel de police. Il déclare par ailleurs que de nombreuses collections sont abandonnées dans des caves, comme la collection d'instruments anciens de la Ville de Genève.

Il mentionne ensuite que la nappe phréatique affleure au vu des premiers travaux qui ont été menés, ce qui signifie que ce chantier entraînera des dépenses considérables. Il répète alors que le Conseil administratif n'a pas

donné d'informations satisfaisantes, raison pour laquelle il s'est retourné d'abord vers la Cour des comptes puis vers le Conseil d'Etat. Il rappelle la politique de ce dernier quant à la protection des espaces verts et il s'étonne que le bâtiment de ce musée et son parc adjacent ne soient pas protégés.

Suite aux questions des députés, la commission apprend que la même pétition a été déposée auprès de la Ville de Genève. Elle a été classée.

Nous apprenons également que ces transformations ont été demandées par les compagnies d'assurance qui ont exigé une sécurité accrue et qui ont indiqué que le musée en l'état ne pouvait pas assurer une sécurité suffisante.

La commission estime qu'il est nécessaire d'avoir l'avis du conseil administratif de la Ville.

Audition de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du Département municipal des affaires culturelles, et de M. Cäsar Menz, directeur du Musée d'art et d'histoire

M^{me} Koelliker rappelle que le Musée de l'horlogerie est fermé au public depuis le cambriolage de 2002. Elle signale cependant, contrairement à ce que prétend la pétition, que les collections ne sont pas décimées. Elle mentionne ensuite que la démarche actuelle vise à sécuriser les collections, à la demande des assurances. Elle explique que préalablement à ce vol, un projet de rénovation et d'utilisation des combles était à l'étude. Elle précise que les assurances n'acceptent toutefois pas l'usage des combles pour abriter des expositions temporaires, raison pour laquelle le service d'architecture de la Ville a étudié la problématique et développé un projet dans le parc. Elle précise que ces premiers résultats ont été présentés et que le Conseil municipal a voté un crédit d'étude, ce qui a permis d'engager un groupe de mandataires. Elle mentionne que ces mandataires ont réalisé un projet, lequel, contrairement au plan originel, se développerait devant l'entrée et non plus dans le parc. Elle déclare en l'occurrence qu'aucun arbre n'est donc touché. Elle ajoute que la maison de maître sur laquelle le Service des monuments et des sites garde l'œil ne subirait aucun impact.

Elle remarque cependant que ce projet s'est révélé plus onéreux que prévu et que le Conseil administratif a décidé de geler la suite de la démarche en imaginant une valorisation de ces collections dans le cadre du projet d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire que doit réaliser l'architecte Jean Nouvel. Elle termine en mentionnant que ce projet étant gelé, il n'a donc pas été présenté au public.

M. Menz se déclare quant à lui étonné par le titre de cette pétition et il ne comprend pas très bien où elle veut en venir. Il signale ensuite que les ingénieurs ont fait leur travail et que la nappe phréatique ne pose visiblement pas de problème. Il évoque ensuite la collection et il mentionne qu'elle demeure très importante puisqu'elle regroupe quelque 18 000 objets. Il rappelle que ce sont 174 pièces qui ont été volées en 2002 et que les assurances ont versé à la Ville près de 10 millions, une somme ayant permis de mettre en place une politique d'acquisition devant compenser les pertes. Il précise que 90 pièces ont déjà été achetées. Il évoque ensuite les dons des grandes marques d'horlogerie, notamment 12 pièces qui ont été offertes au musée dans le cadre du Prix de l'horlogerie. Il évoque encore l'exposition actuelle au Musée d'art et d'histoire où une partie de la collection est présentée et il déclare qu'à l'évidence, les collections du Musée de l'horlogerie conservent toute leur valeur.

M^{me} Fallet signale que le vol n'a touché que des montres-bracelets. Elle rappelle que le musée possède, outre les montres, une collection importante d'émaux et de miniatures, sans doute l'ensemble le plus incomparable du pays. Elle évoque également la bijouterie, exposée partiellement au Musée d'art et d'histoire, la pendulerie et évidemment l'horlogerie. Elle tient à disposition un recensement de toutes les acquisitions réalisées depuis le vol, un recensement que l'on trouve dans la revue *Genava*. Elle évoque ensuite une pièce rescapée du cambriolage, récupérée chez un antiquaire de Londres.

Les catalogues d'exposition qu'elle distribue font l'admiration de la commission.

Débat de la commission

La commission, suite à ces deux auditions, constate que les préoccupations des pétitionnaires ont été résolues et que la pétition n'a par conséquent plus d'objet.

Le parc n'est plus concerné par le nouveau projet de valorisation de ces pièces dans le cadre de l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, donc il n'y aura pas d'abattage d'arbres. Les pièces volées ne représentent qu'une infime partie de la collection complète qui conserve toute sa valeur et sa raison d'être. De plus, les assurances ont versé une somme très importante qui permettra de racheter de nouvelles pièces de valeur (170 pièces dérobées alors qu'il y a environ 18 000 pièces au musée). Il n'y a pas de réel problème relevant de la nappe phréatique (selon les rapports des ingénieurs). Enfin la maison est reconnue comme bâtiment du XIX^e siècle, même si elle n'est pas à l'inventaire, et le conseil municipal est tout à fait conscient de sa valeur.

Aussi pour toutes ces bonnes raisons, la majorité de la commission recommande le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

En faveur : 1 R, 3 S, 2 Ve, 1 UDC, 1 MCG

Abstentions : 1 PDC, 3 L

Pétition (1638)

pour une protection du Musée de l'horlogerie et du parc adjacent

Agissant de concert avec un certain nombre de citoyens domiciliés à proximité de l'objet concerné, j'ai l'honneur de vous demander d'intervenir pour assurer la protection du bâtiment 15, route de Malagnou, soit le Musée de l'horlogerie et du parc qui l'entoure. Ce bâtiment, qui a autrefois été acquis par la Ville de Genève, abritait une collection de pièces d'horlogerie et d'émaux de grande valeur, dont les pièces les plus intéressantes ont disparu lors d'un cambriolage dont on a beaucoup parlé. Le reste n'est de loin pas aussi intéressant que ce qui a disparu. La vocation de ce bâtiment est dès lors amputée d'une grande part de sa signification. En revanche le bâtiment demeure et il est beau par lui-même. Architecturalement intéressant, avec une façade en pierres de taille, articulée harmonieusement avec des saillies symétriques autour de la porte, il constitue un bel exemple d'architecture de son temps. De plus, il est parfaitement intégré dans le site, puisque le parc alentour est planté d'arbres en fonction de la maison, de manière à créer des dégagements là où les vues de la maison le commande et le reste est boisé de magnifiques spécimens arrivés à maturité, notamment un cèdre de trois cents ans, et un autre cèdre d'une vingtaine d'années. Cet ouvrage mérite protection et nous vous demandons d'intervenir pour assurer la protection de l'ensemble, soit le bâtiment et le parc.

Nous sommes souvent témoins de la venue sur place de gens de métier qui procèdent à des sondages ou des mensurations qui montrent que toutes les démarches que nous avons entreprises auprès du conseiller administratif sont d'autant que si rien n'avait été dit ou fait. La construction projetée d'une salle en sous-sol est une folie à plusieurs égards, à savoir :

- les sondages ont montré qu'on trouvait très en surface une nappe phréatique, ce qui veut dire que la construction d'une salle en sous-sol coûtera beaucoup plus que ce qui est devisé. Nous avons prévenu la Cour des comptes. Nous vous demandons de nous transmettre son rapport dès qu'elle l'aura établi.
- Les plus belles pièces de la collection ayant disparu, la dépense ne se justifie pas pour le reste. La présentation de quelques pièces au Musée d'art et d'histoire n'a pas emporté notre conviction. L'utilité d'une telle salle n'est pas démontrée.

- L'implantation d'un bâtiment dans une nappe phréatique va modifier le cours souterrain des eaux avec des conséquences difficilement prévisibles, qui pourront atteindre la végétation et les bâtiments alentour.
- La creuse de cette salle comportera l'abattage de plusieurs arbres de grande valeur, dont un cèdre.

Nous vous demandons de recevoir une délégation des pétitionnaires que je représente.

N. B. : 1 signature
M^e Alain Marti
Rue Michel-Chauvet 3
1208 Genève